

Compte rendu de la CFVU du mardi 29 mars 2022

Rédigé par les élu·es PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*)

Ordre du jour :

- 1- Informations de la Présidente et des Vice-Président·es
- 2- Adoption du PV de la CFVU du 15 Février 2022
- 3- Transformation de formations en apprentissage
- 4- Créations de formations
- 5- Conventions pédagogiques
- 6- Présentation du projet Ecri+
- 7- FSDIE
- 8- Questions diverses

24 votant·es dont 9 procurations. Le quorum est atteint. La séance débute à 9h30.

A la tribune : la présidente, les VP CFVU et le VP étudiant.

1- Informations de la Présidente et des Vice-Président·es

La séance est ouverte par la Présidente, Christine Neau-Leduc.

Appels à projets d'investissement

Christine Neau-Leduc indique que Le CA¹ du 18 Mars s'est prononcé sur l'ensemble des projets remontés dans le cadre de cette procédure expérimentale : plus d'une quinzaine de projets, l'idée étant de financer des projets assez conséquents.

Cet appel a été très intéressant dans sa démarche : il a montré, d'une part, qu'il y a beaucoup de projets de qualité et, d'autre part, qu'on a les moyens de financer des projets en dehors de cette enveloppe. Certains projets seront ainsi financés par des moyens trouvés par ailleurs : des projets seront conservés « sur étagère » et présentés au Ministère lors des appels à projets (même si on préfère les financements récurrents), d'autres sont regroupés, d'autres encore trouveront leur place dans le cadre du financement PIA4².

La présidente donne des éléments sur les projets financés.

Le projet e-conventions, qui prévoit une plateforme de gestion dématérialisée des conventions pour simplifier le travail des équipes, sera financé à hauteur de 100 000 euros (pour un coût total de 200 000 euros).

La mise en place d'un système d'information recherche, pour la gestion des données de recherche et facilitant une meilleure gestion des unités de recherche, a été financée pour 220 000 euros.

Parmi les projets présentés par la CFVU, c'est le projet *Alumni* qui a été retenu, pour 100 000 euros, alors qu'il avait été classé en 2^{ème} par la CFVU. Le projet « *Mieux s'exprimer* », qui avait été classé en premier, sera financé dans le cadre du PIA4.

¹ Conseil d'administration

² 4^{ème} programme d'investissements d'avenir

Le projet « Tremplin pour la mobilité en Europe » financera les séjours d'EC dans des universités européennes pour 80 000 euros.

Sur le volet recherche, deux projets déposés seront financés dans le cadre du dialogue stratégique avec le Ministère : la Chaire ESoPS (Economie sociale, protection et société) pour 140 000 euros et la Chaire Santé-SHS³ pour 150 000 euros.

Raphaëlle Laignoux, VP CFVU, présente le projet « Génération 2023 », qui sera également financé par le Ministère. Ce projet est destiné à mieux connaître nos étudiant·es et enrichir le travail de l'ORIVE. Une enquête sera menée sur 2 ans pour connaître nos étudiant·es pendant leur parcours et particulièrement pendant les moments de « transition académique » : effets de Parcoursup sur la transition entre le lycée et l'université, effets de la sélection en Master sur les parcours au-delà de la L3. Il s'agira également de mesurer les effets de genre : on sait que depuis la mise en place de Parcoursup, les femmes sont encore plus nombreuses en droit. Il semble que les conditions d'étude pendant la crise sanitaire aient été plus difficiles pour elles. Il s'agit enfin de rendre routinier l'analyse des données récurrentes et de les rendre publiques.

D'autres projets relatifs à la vie étudiante seront également financés. Il s'agit de la réouverture d'une des terrasses de PMF au 9^{ème} étage, comme lieu de convivialité (financements internes du service du patrimoine, contributions CVEC⁴ de P1 et du CROUS).

Un autre projet visant à systématiser les formations de premier secours, notamment en santé mentale, sera pris en charge dans le cadre du plan de formation des personnels.

Enfin, deux projets de numérisation des mémoires et des archives seront articulés en un seul projet avec des financements spécifiques, notamment du CNRS.

Les VP rappellent que des appels à projet interne sont en cours (appel à projets numériques) ou prévus : relance de l'appel de décembre de 118 000 euros dont il reste à dépenser 68 000 euros. Ce dernier appel est lancé auprès des composantes et fera l'objet d'une décision le 30 Mai de la CFVU.

Actions de l'université pour les étudiant·es touché·es par la guerre en Ukraine

Camille Salinesi, VP RI⁵, fait un point sur les actions en faveur de l'Ukraine.

Nous avons été très rapidement sollicités dès les vacances de Février pour rapatrier les étudiant·es en Ukraine et en Russie. Paris 1 fait face au traitement de situations dramatiques des victimes de la guerre en Ukraine : étudiant·es et scientifiques résidant en Ukraine sans être nécessairement ukrainiens.

Paris 1 accueille environ 80 étudiant·es ukrainiens, 180 étudiant·es russes et une dizaine d'étudiant·es biélorusses.

A la suite d'une décision de l'UE relative à la protection des personnes déplacées, les Ukrainiens ont bénéficié d'une protection temporaire étendue à des personnes vivant en Ukraine et à des personnes vivant en France (extension du visa des étudiant·es).

L'action de Paris 1 s'effectue selon deux temporalités :

- Immédiate : rencontre des étudiant·es ukrainiens et information sur les dispositifs d'aide (logement, bourses, FSDIE) ; aide aux étudiant·es russes (avec un traitement différencié) en

³ Sciences humaines et sociales

⁴ Contribution de la vie étudiante et de campus

⁵ Vice-président relations internationales

situation très critique car tous leurs comptes bancaires ont été fermés ; peu de sollicitations pour des inscriptions universitaires (une dizaine mais ça s'accélère) ; peu d'exilé-es ukrainiens en France (environ 20 000) mais on peut s'attendre à une vague car les pays proches ne pourront pas tout absorber ; mobilisation du programme PAUSE en urgence avec des fonds spéciaux sur 3 mois (prochain appel normal le 18 Avril)

- Action de long terme : *Ukrainian global university* a pris attache avec Paris 1 qui joue un rôle pilote au sein de ce partenariat entre la Kiev School of Economics et plusieurs établissements dans le domaine de l'économie. Ce dispositif permettra à des établissements ukrainiens de garder le lien avec les EC et étudiant·es réfugié·es (avec la crainte qu'ils ne reviennent pas) : des étudiant·es accueillis et des formations délocalisées pour des établissements ukrainiens qui auront besoin d'aide ; des certificats ; des cours de FLE ; des aides et des collaborations scientifiques. Il s'agit de préparer la reconstruction du paysage universitaire ukrainien après la guerre.

Il faut des moyens : le MESRI est sollicité mais on doit compter sur nous-mêmes. Pierre Médan (VP des ressources propres) a lancé une levée de fonds par le biais de la Fondation, qui va à la rencontre des entreprises qu'elle a l'habitude de côtoyer. Un appel est lancé en direction des personnels, des étudiants, des alumni, des entreprises partenaires de Paris 1. On a le projet de créer une centaine de bourses par an pour 1,8 millions d'euros. La prise en charge de PAUSE coûte également très cher.

Camille Salinesi remercie les collègues et les étudiant·es qui se mobilisent pour ces différentes actions. Le CA a voté une motion le 10/03.

Une élue PULS intervient de la part de son collègue Emmanuel Charrier, responsable du DU PEPS⁶ et excusé. Il a reçu une demande de la présidence de 5 places supplémentaires dans le DU PEPS pour les étudiant·es ukrainiens mais ça ne correspondra pas aux besoins de la plupart des réfugiés ukrainiens car le DU démarre au niveau A2 / B1. La solution proposée par Emmanuel Charrier serait une session extraordinaire de FLE en mai/juin destinée aux étudiant·es ukrainiens non francophones et à d'autres étudiant·es exilé·es.

Emmanuel Charrier attire également l'attention de la CFVU sur l'inscription des étudiant·es ayant le statut de réfugié ou de demandeurs d'asile (bénéficiaires de la protection internationale) : il rappelle que cela doit passer par une procédure dérogatoire (article D612-14 du code de l'éducation) qui n'a pas été clairement mise en place à Paris 1, n'est pas connue ou transparente. Les étudiant·es ayant le statut de réfugié n'ont pas à passer par Parcoursup ni par la DAP⁷ réservée aux demandeurs d'asile : il faudrait en informer davantage les directions d'UFR qui ne sont pas toutes au courant de la procédure.

Camille Salesini répond qu'à ce jour le nombre de candidatures pour des cours de FLE⁸ ne dépasse pas 10 étudiant·es. Il peut cependant y avoir une vague de demandes et on doit s'y préparer. Il doute de la nécessité de prévoir des dispositifs dès le mois de juin mais propose d'intégrer les étudiants qui auraient besoin de ce type de formation à l'école d'été payante organisée par le DDL (et qui doit permettre la prise en charge d'une partie du financement du DU PEPS). Ces étudiant·es bénéficieraient, bien sûr, de cette formation à titre gratuit.

Il est nécessaire de faire savoir à tous les étudiant·es qu'il existe une formation de FLE, soit dans le cadre de cette école d'été, soit dans le cadre du DU PEPS (selon leur niveau).

⁶ Diplôme Universitaire Passerelle Etudiants en Exil Panthéon-Sorbonne

⁷ Demande d'admission préalable

⁸ Français Langue Etrangère

Une élue PULS demande confirmation que la prise en charge de l'école d'été, normalement payante, sera gratuite et prise en charge par l'Université pour les étudiant·es exilé·es.

Christine Neu-Leduc le confirme.

J. Glachant, VP CFVU, rappelle que la circulaire ministérielle prévoit la coordination entre les établissements. Les demandes vont encore arriver et on en reparlera dans 3 semaines. Il faut prendre en compte deux échéances : la gestion de l'immédiat et celle de la rentrée.

Sur les demandes d'admission adaptées, c'est une possibilité qui existe dans le code de l'éducation et qu'on peut activer, avec une inscription qui rentre dans le code de l'éducation et qui donne une certaine souplesse. C'est un levier qu'on peut actionner dans le cadre de la prise en charge des étudiant·es réfugiés. Concernant les 5 places dans le DU PEPS, c'est une demande qui est effectivement déjà dépassée. Il s'agit maintenant de prévoir pour l'année suivante.

Christine Neu-Leduc rappelle la participation de Paris 1 aux couloirs humanitaires.

Camille Salinesi mentionne le cas des réfugiés dans un pays tiers, accompagnés par le UNHCR⁹ et qui peuvent être admis dans les Masters.

L'objectif de Paris 1 est que les dispositifs en place soient pérennes et pas seulement pour l'Ukraine. Il y a aujourd'hui une trentaine de pays en guerre.

Un élu du Poing levé pose la question de la protection temporaire des non ukrainiens reconnue par P1 alors qu'apparemment, la circulaire du ministère de l'intérieur ne dit pas la même chose

Camille Salinesi confirme que ces étudiant·es sont concernés par cette protection temporaire. Ce sont les préfectures qui appliquent ces mesures et les interprétations peuvent certes différer.

Un élu du Poing levé demande ce qu'il en est pour ceux qui n'ont pas de titre de séjour.

Camille Salinesi indique que ces étudiant·es peuvent rentrer étudier dans leur pays. Le problème se pose pour les étudiant·es en médecine qui veulent un diplôme reconnu à l'étranger mais Paris 1 n'est pas concernée par ce type de demande.

Un élu du Poing levé fait remarquer que Paris 8 a enregistré beaucoup plus de demandes d'inscription qu'ailleurs.

Les VP indiquent que c'est difficile à expliquer. Le recensement par le réseau MENS¹⁰ montre que cette situation est spécifique à Paris 8.

Deux élu.es du Poing levé proposent une motion :

« La CFVU de l'Université Paris 1 assure que tous les étudiants fuyant la guerre et la misère et demandant à intégrer l'Université y seront inscrits pour la rentrée de septembre, si nécessaire par voie dérogatoire, sans condition de nationalité. Elle demande leur régularisation, sans conditions de nationalité non plus, ainsi que l'augmentation des budgets dans l'enseignement supérieur afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions ces étudiants. La CFVU crée une commission dédiée au suivi de l'inscription des réfugié·es, à laquelle pourront participer les syndicats et associations étudiantes qui le souhaitent ».

L'idée est d'élargir et de pérenniser des dispositifs d'accueil pour tous les étudiant·es concernés par la guerre ou la répression dans leur pays.

Christine Neu-Leduc répond qu'il est impossible d'accueillir tous les étudiant·es qui frappent à la porte de Paris. C'est impossible et ce serait faire croire quelque chose qui ne peut pas arriver. C'est

⁹ Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

¹⁰ Migrants dans l'Enseignement Supérieur <https://reseau-mens.org/>

induire en erreur des étudiant·es qui pourraient croire que ça va se passer : c'est leur mentir et ce serait déceptif. On fait ce qu'on peut pour accueillir, ce n'est pas satisfaisant et il faudrait faire plus. Ce sont des étudiant·es qui demandent un suivi particulier et un accompagnement supplémentaire et on n'a pas ces moyens-là.

J. Glachant (VPCFVU) rappelle qu'une motion a déjà été votée par le CA. Cette motion est certes sur l'Ukraine mais un point qui concerne plus largement les russes et les biélorusses. Il ne souhaite pas que la CFVU se transforme en atelier de rédaction de motions. Cette motion est très politique.

Esteban Bougeard, VP étudiant, pense que c'est intéressant que cette motion, si elle n'est pas votée, implique que la CFVU puisse se prononcer sur cet aspect.

R. Laignoux (VPCFVU) propose qu'une nouvelle discussion ait lieu lors de la CFVU du 19 Avril, ce qui laisse le temps de s'entendre sur un texte de rédaction commune, renvoyant à la motion du CA avec des éléments plus précis sur la formation.

Vote de la motion : 4 abstentions, 6 pour (dont les 3 élu·es PULS), 12 contre

Motion rejetée

2- Adoption du PV de la CFVU du 15 Février 2022

PV approuvé à **l'unanimité moins 1 abstention** (avec une modification demandée par les élu·es PULS).

3- Transformation de formations en apprentissage

J. Glachant rappelle qu'il y a de nombreuses demandes de transformation de formations en apprentissage et il remercie les porteurs de projets, Pierre Médan et les services qui instruisent les dossiers (DEVE) car c'est un gros travail.

Il indique que la fiche financière est regardée avec soin : une fois que la CFVU a approuvé les maquettes, il appartient au CA d'approuver les éléments financiers du dossier.

M2 « Etudes de marché et décisions du marketing » et « Métiers du conseil et de la recherche en marketing »

J.F. Lemoine, responsable de la mention marketing vente à l'EMS et porteur du projet, présente le projet de transformation de deux parcours de cette mention en apprentissage (deux parcours l'étant déjà) alors qu'ils sont très demandés.

J. Glachant rappelle trois points de vigilance :

- le volume horaire de diplomation : il doit être conséquent (avec mémoire éventuel) ;
- la taille des formations et des effectifs : un groupe de 25 étudiant·es qui est la bonne mesure (faisabilité financière) : il ne s'agit pas de créer de micro-formations ;
- la fiche financière : veiller à ce que les termes comptables soient respectés.

2 Votes : M2 adoptés à l'unanimité moins 2 abstentions

Master Droit du numérique

William Gilles et Irène Bouhadana, porteurs du projet à l'EDS, présentent la transformation d'un parcours M2 et la création d'un parcours de M1 en droit du numérique.

Un élu Fédé se félicite du passage en apprentissage. Il souligne qu'il est fait mention de la maîtrise dans le dossier.

Laure Christophe (Dir DEVE¹¹) indique que le titre de Maîtrise existe toujours.

L'élus Fédé répond que c'est l'obtention du diplôme de M1 qui conditionne le passage en M2 et non la maîtrise.

Vote : adopté à l'unanimité

M2 droit des affaires, concurrence, distribution

Ce M2 était déjà ouvert aux contrats de professionnalisation mais l'apprentissage offre un régime plus favorable aux entreprises.

La maquette est modifiée par l'abandon de la dimension du droit de la consommation, qui n'était pas assez développée et une augmentation des heures de formation et l'ajout d'un mémoire.

De plus, il est prévu un renforcement des promotions, qui passeront de 15 à 21 étudiant-es.

Un élu Fédé demande une modification du RCC : le passage de M1 à M2 à 12/20 est à enlever.

Vote : adopté à l'unanimité

L3 Professionnelle « Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement »

Sylvie Fol (UFR08), en l'absence du porteur du projet, présente cette licence professionnelle, qui a été créée en 2010 en partenariat avec l'ENSG. Elle accueille chaque année environ 25 étudiant-es dont l'insertion professionnelle s'effectue facilement.

Les deux parcours offrent une formation en géomatique et télé-détection très poussées, dans un domaine en pleine expansion.

Comme pour les autres dossiers présentés en CFVU, le passage en apprentissage répond à une demande des entreprises qui accueillent nos étudiant-es en stage et les recrutent fréquemment à l'issue du stage.

Il est proposé un passage en apprentissage pour 12 étudiant-es, soit environ la moitié de la promotion.

J. Glachant insiste sur le fait que le partenariat avec l'ENSG est intéressant et équilibré.

Un élu Fédé indique que dans le RCC¹² il convient de remplir l'indication des moyennes correspondant à chaque mention (TB, B, AB).

Vote : adopté à l'unanimité

¹¹ Direction des études et de la vie étudiante

¹² Règlement du contrôle des connaissances

4- Créations de formations

M2 Droit public, M2 Droit privé, M2 Droit international et M1 Droit international

Xavier Lagarde, directeur de l'IED de l'EDS depuis Juin 2021, successeur du CAVEJ, présente ces nouvelles formations.

La mission de l'IED est d'accueillir 1500 étudiant·es sur Parcoursup, ainsi que de nombreux étudiant·es en M1 (normalement 1800) alors qu'il n'y a pour l'instant que 30 places en M2. S'ajoutent également 1000 redoublants en M1. A la rentrée, 400 étudiant·es ont finalement été reçus sur dossiers. Des moyens ont été mis en contrepartie pour accueillir de 3000 à 5000 étudiant·es au total.

Les usagers habituels du CAVEJ étaient des étudiant·es aptes à se former à distance (retour en formation ou en double licence). Il s'agit maintenant d'étudiant·es en début de formation, qui n'ont pas du tout la même habitude du monde universitaire (et qui n'étaient pas les mieux placés dans Parcoursup).

Après réflexion au sein de l'IED, des points de consensus sont apparus :

- réorganiser un service « essoré » par 2 années de crise sanitaire ;
- réussir en accueillant ces primo-entrants et ces nouveaux étudiant·es en Master ;
- avoir un projet ambitieux : il faut que l'IED devienne l'expression numérique de l'EDS et participe à l'internationalisation de nos formations : faire cours au monde entier avec les dispositifs vidéo. L'objectif est que des étudiant·es étrangers puissent se diplômer et que nos étudiant·es puissent se diplômer à l'étranger avec les universités partenaires.

La proposition de créer 3 parcours de M2 vise à permettre aux étudiant·es retenus en M1 de poursuivre leur cursus en M2. Il s'agit de l'ajout d'un M2 en droit public, droit privé et droit international qui portera la capacité d'accueil à 200 étudiant·es en M2. Le taux de réussite en M1 est plus faible à l'IED qu'à l'EDS en présentiel.

Xavier Lagarde indique que l'ajout d'une mention de M1 en droit international permettra que dès la rentrée prochaine, l'IED puisse afficher un parcours complet en droit international.

J. Glachant rappelle qu'en Novembre et Décembre 2021, on a voté les capacités d'accueil pour les parcours de M1 et de M2. Il est gêné par cette proposition car quand il a été demandé à l'IED de donner ses capacités d'accueil, il n'y a pas eu d'anticipation de ces modifications.

En tant que VP CFVU, il ne voit pas comment il peut faire remonter au ministère cette augmentation de la capacité d'accueil en M1.

Xavier Lagarde rappelle qu'il a repris un service en état de déréliction totale. Ces Masters sont en déficit mais l'IED fera face avec ses ressources propres

Un élu CGT demande pourquoi les étudiant·es de M1 ne peuvent pas poursuivre dans les M2 de l'EDS .

Xavier Lagarde répond que pour l'instant, il y a un problème de niveau. Le projet de l'IED est de remonter le niveau mais c'est un pari.

Esteban Bougeard souligne cette différence de traitement : c'est un réel problème que les étudiant·es à distance ne puissent pas poursuivre en M2.

Un élu Fédé insiste sur le problème que représente cette différence de niveau des diplômes offerts par Paris 1.

Xavier Lagarde rappelle que dans le cadre du CAVEJ, ce n'était pas la même demande ni les mêmes enseignements. Les mêmes enseignant·es devraient progressivement enseigner dans les deux types de cursus, le but étant une porosité croissante du corps enseignant. Quant à l'accès aux mêmes examens, les collègues ne sont pas encore prêts.

J. Glachant rappelle que la présidence soutient la création de ces nouveaux parcours de M1 et de M2. Cette volonté d'intégration est vue comme pertinente. Concernant la question des moyens de ces formations, il rappelle qu'il existe un droit d'inscription spécifique pour l'IED de 400 euros. La fiche financière équilibrée n'est pas obligatoire.

De même, l'orientation vers l'international est pertinente. Mais on ne peut pas augmenter la capacité d'accueil en M1 car ce serait remettre en cause l'autorité de la CFVU.

J. Glachant est d'accord pour les 3 parcours M2 mais pas pour le parcours de M1. La priorité est aux M2 pour fournir un débouché à nos étudiant·es de M1.

Une élue PULS remercie Xavier Lagarde pour cette présentation des missions de l'IED, très attendue et très intéressante. Elle demande pourquoi cela pose problème d'augmenter les capacités d'accueil en M1, puisque le Ministère devrait y être favorable et que la procédure *Trouver mon Master* a été reportée à l'année prochaine.

J. Glachant souhaite que les procédures soient respectées. La CFVU et le CA ont leur méthode de travail, qui sont peut-être trop rigides mais qui ne peuvent être contournées. La création du parcours de M1 ne pourra pas être mise au vote.

Xavier Lagarde regrette de n'avoir pas été invité plus tôt à présenter la stratégie de l'IED, ce qu'il aurait fait avec plaisir. Il souhaite qu'il y ait un vote sur la création du M1.

Un élu du Poing levé demande pourquoi cette décision de ne pas mettre au vote.

Pierre Molard, en tant que responsable administratif de l'EDS indique que le dossier n'était pas prêt en Novembre / Décembre, dans un contexte de mise en place de l'IED.

J. Glachant indique que ce n'est pas une décision de fermeture mais de report de la création du M1.

Xavier Lagarde se félicite que les enjeux stratégiques aient été discutés. Il indiquera à ses collègues que la création du M1 n'a pas été mise au vote.

Vote uniquement sur les parcours de M2 : Unanimité moins 1 abstention

DU « Méthodes et pratiques pour développer l'accessibilité du patrimoine culturel » (Chaire Delphine Lévy)

Sophie Cras, EHAAS, porteuse du projet, présente le contexte très particulier de création de ce DU, lié à un mécénat.

Une élue PULS intervient pour indiquer que si le bienfondé de ce diplôme n'est pas en cause, le mode de fonctionnement prévu pose problème. Il est en effet fondé sur un contrat LRU de 2 ans renouvelable une fois pour gérer le diplôme et y assurer des enseignements. Certes la charge d'enseignement est raisonnable (par rapport aux contrats LRU qu'on a pu voir à 384HETD) et un temps de recherche est prévu. Mais il reste que la brèche est une nouvelle fois ouverte alors que ces contrats sont synonymes de précarité. Alors que Paris 1 ne met pas au concours tous les postes vacants, la création d'un contrat précaire pour accomplir les tâches d'un MCF n'est pas acceptable.

Sophie Cras indique qu'une attention toute particulière a été accordée à la définition de ce profil de véritable post-doc offrant les meilleures conditions possibles pour un·e docteur·e.

Le financement de la Chaire sur 4 ans ne permet pas d'envisager la création d'un poste pérenne.

Un élu CGT demande ce qui va se passer après 4 ans.

Sophie Cras répond que c'est une expérimentation sur les 4 premières années, sachant que le mécène souhaite pérenniser.

Vote : Unanimité moins 6 abstentions

M1 et M2 innovation, management, communication, data science

Hela Ben Miled-Cherif, EMS, porteuse du projet, présente cette nouvelle formation en apprentissage.

Une élue PULS, constate que la CFVU est souvent sollicitée pour la création de DU et de Masters en apprentissage et en formation continue. Les élu-es PULS demandent qu'un bilan soit effectué du nombre d'heures que cela représente sur le service des enseignants statutaires, que ce soit en heures sur services ou en heures complémentaires. Certes, ces nouveaux diplômes sont autofinancés et il n'est pas question non plus de contester le bien-fondé de l'apprentissage et de la formation continue, qui font partie des missions de l'université. Mais cela signifie toutefois qu'en l'absence de création de postes, une part croissante de nos ressources pédagogiques (les heures des titulaires) sont consacrées à ces formations au détriment de la formation initiale dans les diplômes « classiques ».

Les élu-es PULS considèrent que cela nécessite un débat au sein des instances de l'université, avec des éléments chiffrés à l'appui. Il ne s'agit bien entendu pas de s'opposer au développement de la formation continue à l'université car c'est une mission importante. Mais il est clair qu'à budget et postes constants, ce sont des moyens qui sont retirés à la formation initiale de nos étudiant-es.

A cela s'ajoutent des problèmes de locaux : la création de nouveaux diplômes suppose d'avoir des salles supplémentaires, dans un contexte où le nombre de salles diminue au contraire. Egalement ajout d'heures dans les maquettes.

J. Glachant indique que c'est une question pertinente. Il rappelle cependant que les véritables créations de diplômes sont peu nombreuses. Il est, toutefois, conscient que le passage en apprentissage se traduit souvent par l'ajout d'heures dans les maquettes. Il s'agit d'une vraie question pour nous. Il rappelle que chaque contrat fait l'objet de 20% de prélèvement sur les ressources pour financer les locaux (entre autres). C'est aussi une question à poser au CA. Il sera nécessaire de faire un bilan au moment de la réhabilitation des diplômes.

Pierre Médan (VP au développement des ressources propres) indique qu'effectivement la question des salles est une vraie question. Il précise que la formation en apprentissage est une formation initiale contrairement à la formation continue. La plupart des formations proposées sont des transformations et non des créations.

Certes les maquettes prévoient plus d'heures mais qui sont souvent réalisées par des professionnels extérieurs : il n'y a pas d'augmentation massive d'heures de titulaires. C'est vrai mais à tempérer.

La porteuse de projet confirme que la formation s'appuie sur des professionnels mais aussi sur la formation théorique des enseignant-es chercheurs. En tant qu'université, on ne veut pas laisser les autres écoles avoir le monopole de ce type de formation alors qu'on peut offrir une formation de qualité à moindre coût pour les étudiants. Sur les salles, des possibilités ont été étudiées rue Broca. La formation est fondée sur un autofinancement.

Une élue Paris 1 en commun s'interroge sur la création de nouveaux diplômes : apparemment, on peut créer de nouvelles formations quand on veut alors qu'elle pensait que c'était limité aux périodes du contrat quinquennal.

J. Glachant précise que nous sommes habilités sur des diplômes de mention, qu'on peut ensuite décliner en parcours (question interne à l'établissement).

L'année prochaine, on va partir sur une nouvelle offre de formation et une réflexion sera menée. Du point de vue politique, il faut se donner les possibilités de s'adapter, de développer l'apprentissage pour développer les ressources propres. Désormais, on va faire « un stop » car on ne va pas développer de nouveaux parcours au moment où on va revoir l'offre de formation.

Une élue Réinventons Paris demande pourquoi la convention a été passée avec le CFA Afia et quelle est la politique d'établissement en matière de partenariat avec les CFA.

Pierre Médan explique que ce CFA est très spécialisé dans le domaine de l'informatique et de la data. De façon générale, Paris 1 met en place une politique de recentrage sur Formasup avec qui on a de très bonnes relations. Certaines composantes (comme l'IREST) travaillent avec d'autres CFA mais globalement, on va vers une stratégie de resserrement du nombre de partenaires.

La porteuse de projet indique que ce CFA a dans son CA des entreprises qui assurent des contrats d'apprentissage pour nos étudiant-es.

Vote : adopté à l'unanimité moins 1 abstention

5- Conventions pédagogiques

Conventions de partenariat avec ECSP Business School

Philippe Raimbourg (Dir EMS) présente les deux conventions à passer avec l'ESCP, qui est membre comme Paris 1 de Sorbonne Alliance.

L'objectif de la convention concernant le Master Ingénierie financière est de garder les étudiant-es de licence qui partent en Ecole de commerce. Cette convention concerne la mise en place d'un double diplôme. Le partenariat est équilibré et symétrique : 10 étudiant-es provenant de chaque établissement. Le M1 est suivi à l'ESCP, le M2 à Paris 1. Les étudiant-es seront doublement diplômés.

L'ESCP est par ailleurs intéressée par le programme Collège de management (L3). Les étudiant-es de pré-Master ESCP pourront suivre cette formation dont la capacité d'accueil n'est pas atteinte.

Un élu Fédé relève que dans l'article 3 de la convention, qui fixe les conditions d'entrée, il est indiqué que les étudiants paieront les mêmes droits que ceux de l'ESCP et qu'il y aura un maximum de 20% de boursiers.

P. Raimbourg indique que l'ESCP se fixe un plafond de 20% d'étudiants boursiers à l'échelle de l'établissement et que nos étudiant-es relèveront de ce quota.

Un élu Fédé remarque le déséquilibre entre les conditions pour les étudiant-es des deux établissements : les étudiant-es de Paris 1 paient les droits de l'ESCP (près de 20 000 euros ?) alors que ceux de l'ESCP vont bénéficier de la « marque » Paris 1 en payant des droits d'inscription très réduits.

Pour **J. Glachant**, il faudrait une réflexion globale sur ces conventions afin de prendre en compte le déséquilibre entre les conditions et le coût de la scolarité pour nos étudiant-es. Mais ce n'est pas le moment d'en parler alors que Sorbonne Alliance se met en place.

Esteban Bougeard remarque que sur les frais d'inscription, même si on bénéficie du programme social, on ne comprend pas pourquoi l'échange est inégal.

P. Raimbourg répond qu'il faut respecter le principe d'égalité de traitement entre les étudiant·es de l'ESCP et celles et ceux de Paris 1. Dans le cadre d'un accord global, il faudrait sans doute prévoir quelque chose en contrepartie de la marque Paris 1.

J. Glachant indique qu'on a aussi des collaborations en matière de recherche dans le cadre d'un Labex.

Convention DU Collège de Management (Ecole de management de la Sorbonne (EMS, UFR 06) :
vote : 19 pour ; 2 contre ; 1 abstention.

Convention Master Mention Finance, parcours Ingénierie Financière (EMS) : **vote : 19 pour ; 2 contre ; 1 abstention.**

Convention Master Mention Monnaie, banque, finance et assurance (MBFA), parcours M2 Financial Economics (EES) : **vote : adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.**

6- Présentation du projet Ecri+

Alice de Charentenay, coordinatrice du projet pour Paris 1, en présente les objectifs et le contenu.

On constate une hausse de 20% des fautes à l'écrit depuis une trentaine d'années. Les études montrent qu'il y a un bénéfice à travailler la langue pour les étudiant·es : effets sur la poursuite d'étude (2^{ème} facteur d'échec en L1 après le travail salarié) et sur l'insertion professionnelle.

Le projet ANR Ecri+ concerne 16 puis 25 établissements partenaires travaillant ensemble en s'appuyant sur des compétences de linguistes pour mutualiser des ressources. L'objectif est, en 10 ans, de produire un dispositif d'évaluation puis de certification de niveau. On en est actuellement à la 4^{ème} année du projet. La place de Paris 1 est importante, grâce aux efforts de R. Laignoux : l'université participe au comité de pilotage qui associe 6 établissements, ce qui nous permet de peser sur l'organisation du projet. Un budget a permis de mobiliser des ingénieurs pédagogiques et de créer un poste. S'y ajoute la mobilisation de plusieurs enseignants dans les composantes.

Des outils sont déjà disponibles dont un site internet complet avec cours et exercices. Cette plateforme permet aux étudiant·es et enseignant·es de créer un compte où ils peuvent aller travailler pour obtenir la certification. Les premières sessions de certification auront lieu en Avril

R. Laignoux rappelle que projet concerne tous les étudiant·es. Il concerne l'expression écrite de niveau universitaire et vise à offrir une solution publique gratuite (plutôt que Voltaire et Orthodidacte qui sont privés et ne sont pas orientés vers l'écrit universitaire).

Une élue PULS salue cette initiative de l'Université et remercie Alice de Charentenay pour sa présentation très intéressante. Elle demande ce qui est prévu pour que ce projet soit intégré par toutes les composantes et que les étudiant·es et enseignant·es en soient informés.

R. Laignoux et Alice de Charentenay indiquent qu'il y a eu une brève dans la lettre interne de Paris 1 mais pour que ça fonctionne réellement, il faut que la mise en place du projet vienne des composantes. Il faut que ce soit des enseignant·es qui incitent les étudiant·es. L'idée serait d'intégrer la certification dans les maquettes. On a eu une mauvaise expérience avec PICS, qui n'a pas été approprié par les enseignant·es et les étudiant·es.

J. Glachant rappelle que des crédits du PIA4 permettront de diffuser le programme dans les composantes et de leur donner des moyens pour l'appliquer.

7- FSDIE¹³

- Aides sociales

59 aides attribuées pour 45 470 euros :

13 liées au conflit : 11 étudiant·es ukrainiens et 2 russes, 1 rapatriement.

Vote : Unanimité

- Aides à projets

Vote : Unanimité

8- Questions diverses

Un élu Fédé demande que soit clarifiée l'adaptation des RCC de Droit suite à la mise en place du droit à la poursuite d'étude en M2. Des responsables de Master disent qu'il n'y a pas de droit au redoublement.

J. Glachant rappelle que la première réinscription en M1 est de droit et s'effectue de manière automatique. En cas de nouvelle demande de réinscription, celle-ci est soumise à l'approbation du jury.

Il indique que cela renvoie au problème général des RCC à mettre en conformité. C'est un chantier à engager dans le cadre de la nouvelle habilitation.

La séance est levée à 13h30.

CR rédigé par les élu·es PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10).

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>



¹³ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes